

ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE BOGHÉ

CHARTRE ÉTHIQUE POUR LA DIASPORA.

Préambule :

Les ressortissants de la Commune de Boghé à travers le monde, ayant à cœur son développement qui s'associe à celle des **droits humains**, de la **paix**, de la **démocratie**, de la **solidarité** et du **développement économique et social** et ayant décidé, volontairement et bénévolement, de soutenir le Projet d'Assainissement entrepris par la Mairie avec l'appui du GRET, expriment ici leur volonté de bien s'organiser en « Collectif » en vue pouvoir faire face de façon effective, aux engagements pris dans le Protocole d'accord ci-joint signé le 31 Aout 2016.

À ce titre ils conviennent sur l'honneur d'adhérer, individuellement d'abord puis collectivement en suite, à la présente « **Charte Éthique de la Diaspora pour Contribuer à la Réalisation du Projet d'Assainissement de la Commune de Boghé** » tel que défini dans le Protocole d'accord.

La Charte

En tant que membre bénévole du collectif, corporation à caractère **apolitique** et non lucratif, je m'engage à respecter les dispositions suivantes :

Article 1 :

Je m'engage à respecter toutes ses règles et je me conduis en personne responsable véhiculant une image positive du collectif.

Je m'engage notamment, sauf en cas de force majeure, à m'acquitter dans les délais, de toutes mes cotisations telles qu'elles auront été fixées démocratiquement par l'ensemble des membres.

Je m'engage à ne ménager aucun effort allant dans le sens de contribuer de quelque manière que ce soit à la réussite du Projet pour le plus grand bien des populations de la Commune de Boghé dans son ensemble.

En tant que membre, je ne m'exprimerai officiellement au nom du collectif que si j'en reçois l'aval formel du Bureau dûment élu et ne devrai communiquer que sur des informations officiellement validées.

Article 2 :

Je m'interdis tout acte, parole ou geste discriminatoire, malveillant ou malsain envers tous les autres membres en raison notamment, mais sans s'y limiter, de leur appartenance à un courant religieux, une ethnie, une race, une caste ou un parti politique.

Article 3 :

Si j'ai connaissance d'un problème, de quelque nature qu'il soit, risquant de perturber le bon fonctionnement du collectif et ou du Projet, je me dois impérativement et immédiatement d'en informer les membres du Bureau.

Article 4 :

Lors de chaque réunion ou manifestation, je m'engage à scrupuleusement respecter les horaires et les ordres du jour fixés. Je me dois de notifier à temps et à qui de droit, verbalement ou par écrit, mes excuses pour toute impossibilité de pouvoir participer normalement, sauf en cas de force majeure.

Je m'engage aussi à respecter ou à contribuer à la propreté et aux disciplines systématiques qui conviennent aux lieux d'accueil.

Article 5 :

Aucune atteinte ne sera portée soit par mes gestes, soit par mes paroles ou mon attitude, au collectif, à un de ses membres ou à toute autre association poursuivant les mêmes objectifs ou des objectifs similaires.

Article 6 :

Le nom du Collectif ne pourra en aucun cas être utilisé à titre personnel et/ou individuel pour mon propre bénéfice ou au bénéfice d'un tiers.

Article 7 :

Au cas où je serais élu comme membre du Bureau, je m'acquitterais du mieux que je pourrais de toutes les fonctions qui me seront dévolues de façon responsable.

Article 8 :

Par ma signature, je déclare avoir lu compris et adhère à la présente charte complétant les statuts et le règlement intérieur régissant le Collectif et m'engage à m'y conformer sans réserve. En cas de non-respect de l'un ou de plusieurs de ces articles, je m'expose aux sanctions prévues et approuvées par tous les membres du collectif (avertissement, suspension, exclusion définitive) définies par le Règlement Intérieur et notifiées par les membres du Bureau.

Nom :

Prénoms :

Localité ;

Adresses de Courriel :

Téléphones :

Signature et date :